



CHSCT du 12 novembre 2019 DÉCLARATION LIMINAIRE

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants de l'Administration,

Pour le présent CHSCT des DDI, l'ensemble des organisations syndicales représentatives vous ont proposé des points à inscrire à son ordre du jour.

La réunion préparatoire du 6 novembre a fait ressortir que nos points demandés ne pouvaient être abordés à cause des délais très courts et seraient examinés plus tard, soit dans des groupes de travail, soit au prochain CHSCT, sans toutefois pouvoir nous préciser une échéance. Pourtant, les secrétariats généraux communs commenceront à s'installer dès janvier 2020 et le dialogue sur ce point deviendra donc obsolète au-delà de ce délai.

Il nous apparaît donc que les marges de manœuvre, notamment celles permettant de disposer des expertises des différents ministères sont inexistantes pour honorer nos demandes formulées par la voix de la secrétaire du CHSCT.

L'ensemble des organisations syndicales ont attiré très tôt votre attention sur les impacts et les conséquences des mesures AP 2022 engagées dès 2017.

Et, alors que nous sommes dans les phases de mise en œuvre des orientations arrêtées par le Premier Ministre et ses différentes circulaires publiées notamment en périodes estivales, les calendriers soutenus, même s'ils ont été desserrés, restent infernaux et déconnectés des réalités de terrain. Il y a confusion entre vitesse et précipitation !

Il y a également, et c'est le plus grave, l'occultation des différentes instances de dialogue social, remplacées par des réunions informelles et des groupes de travail, sans aucun temps prévu pour la mesure des impacts sur le quotidien des agents et de leurs missions. Les instances de dialogue social sont reléguées au second plan, voire totalement ignorées.

Les préfigurateurs et les chefs de service multiplient les rencontres et réunions individuelles ou collectives avec les agents, sans représentants du personnel, au cours desquelles les périmètres et les fonctions transférées sont présentés comme validés. C'est faux ! Notamment parce que le projet d'instruction RH précise que ces questions ne sont pas encore validées au niveau national.

Ces constats sont faits dans le cadre du contexte dans lequel évoluent les services des DDI :

Alors que les décisions de restructurations, de réorganisations prises dans le cadre de l'organisation Territoriale de l'État (OTE) nous interpellent tous et vont avoir des impacts très forts en matière de conditions de travail et de santé des agents, vous nous proposiez seulement, à l'ordre du jour, les points suivants :

- Point sur l'expérimentation de la télémédecine ;
- État des lieux de la médecine de prévention par la DGAFP ;
- Présentation de la circulaire télétravail dans les DDI suite à la parution du décret n°2019-637 du 25 juin 2019 ;
- Présentation du projet FIRH sur les violences sexuelles et sexistes à travers le jeu de plateau « sexisme, sans façon ».

Or, les précipitations des réflexions menées, les méthodes retenues et les différentes expérimentations ne sont absolument pas garantes du respect des droits des agents, de la pérennité des missions et des emplois, et font fi des instances de dialogue social.

Nous ne pouvons donc admettre que vous remettiez à plus tard certains points demandés par les organisations syndicales :

- le report du bilan social 2018 à un prochain CHSCT dont il ne nous est proposé aucune échéance. Quelles interprétations doit-on en tirer ?

- l'absence de baromètre social pour les DDI et un report sur 2020 alors que l'ensemble des agents ne sera vraisemblablement pas questionné du fait des transferts annoncés.

- le point demandé (même non exhaustif) sur les propositions remontées par les préfets de région et leurs éventuelles restructurations proposées.

Car, nous tenons à souligner ici, que c'est bien en faisant front collégalement que les créations des SGC ont enfin été reconnues comme des restructurations par le Secrétaire Général du Gouvernement, alors que le Ministère de l'Intérieur portait seul sa vision de réorganisation. Les agents concernés par cette restructuration sont totalement désorientés et font part de leurs inquiétudes aux OS, auxquelles l'administration n'apporte que des réponses évasives. L'administration attend-elle l'intégration des agents au MI pour les oublier et **CLASSER LE DOSSIER ? Une fois que ces agents auront intégré les SGC, ils ne feront plus partie du périmètre des DDI, l'administration joue la montre de toute évidence !**

Les inquiétudes et les questions des organisations syndicales sont grandes au regard de l'absence de débats, de réponses et de présentation à cette instance relative aux conditions de travail des agents des DDI, alors que diverses mesures sont déjà actées çà et là, localement.

Les indispensables études d'impacts à produire, et dont nous exigeons la présentation avant toute décision de quelque niveau que ce soit, le fait que les services et que vos services ne les envisagent même pas à ce stade et dans la mise en œuvre des expérimentations – qui n'en sont pas, bien entendu- l'impossibilité de renvoyer ces sujets à un CHSCT de 2020 qui soit pré-programmé, sont autant de raisons qui nous laissent à penser que vous ne souhaitez pas engager les démarches de transparence que nous sommes en droit d'attendre pour les agents.

Nous ne pouvons entendre et attendre que nos collègues ne relèvent pas ou plus du périmètre des DDI pour que nous nous préoccupions de leurs sorts, ou qu'une instance puisse s'en préoccuper.

Ceci est purement et simplement inacceptable pour chacun d'entre nous !

C'est pourquoi, l'ensemble des représentants siégeant à ce CHSCT des DDI vous font part, à travers cette déclaration commune qu'ils ne siégeront pas à cette instance.

Nous terminons cette déclaration par une demande expresse de tenue d'un CHSCT spécifique sur nos propositions d'ordre du jour avec comme points prioritaires une information sur les remontées des services concernant les services restructurés, les premières propositions des préfets, les agents en situation de RPS et la production des études d'impacts. Nous souhaitons avoir une réponse claire de votre part quant à sa tenue effective et rapide.

Les représentants des personnels FO – UNSA – CGT – CFDT